

ARRÊTÉ N° 2023-40  
*RELATIF AU REFERENT EGALITE ET DIVERSITE  
(MISSION EGALITE ET EGALITE PROFESSIONNELLE)*

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11,  
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L. 131-1 et suivants,  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,  
Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,  
Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,  
Vu la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents égalité au sein de l'Etat et de ses établissements publics,  
Vu l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018,  
Vu le plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche,

ARRÊTE

Article 1

Madame Caroline HENRY est désignée référente égalité et diversité.

Article 2

La référente égalité et diversité est chargée de promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion, la lutte contre toutes formes de discrimination, tous types de harcèlement mais aussi contre toutes violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble de la communauté de Sciences Po Aix.

Sa mission inclut la promotion de l'égalité professionnelle qu'elle assure auprès des agents de Sciences Po Aix dans le cadre de toute procédure ou dispositif en faveur de l'égalité professionnelle.

Sa mission et les moyens mis à sa disposition sont détaillés dans la lettre de mission qui lui est remise.

Article 3

L'arrêté n°2022-52 est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de l'IEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le **22/12/2023**

Rostane MEHDI  
Professeur des Universités  
Directeur de l'IEP



TRANSMIS AU RECTEUR LE : **06/02/2024**

DATE D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION : **08/02/2024**